

マダガスカル共和国
第二次小学校建設計画
事業化調査 協議議事録
(抄訳)

マダガスカル共和国(以下マ国と記す)政府よりの要請に基づき、日本国政府は「第二次小学校建設計画」(以下「プロジェクト」と記す)に関する事業化調査の実施を決定し、その実施を国際協力機構(以下「JICA」と記す)に委託した。

JICA はマ国へ、JICA 無償資金協力部業務第一課課長代理多田知幸を団長とする事業化調査団を派遣し、2003年10月21日から11月17日まで同国に滞在する予定である。

同調査団はマ国政府関係者と協議し、調査対象地域において現地調査を実施した。

協議及び現地調査の結果、双方の確認した事項を付属書に記載する。

2003年10月29日 アンタナナリボ

多田 知幸
調査団長
事業化調査団
JICA

Madam RABETOKOTANY Josiane
次官
初等中等教育省
マダガスカル国

附属書

1. 目的

本プロジェクトの目的は、アンタナナリボ州及びマジュンガ州において小学校教室建設を通じて、人口増加及び施設老朽化に伴う教室不足の緩和を通じた教育環境を向上することにある。

2. 調査対象地域

本事業化調査における調査対象地域は、アンタナナリボ州 5 学区 (Antananarivo Renivohita、Antananarivo Avaradrano、Antananarivo Atsimondrano、Ambohidratrime、Manjakandrina) 及びマジュンガ州 5 学区 (Maevatanana、Anbato-Boeni、Marovoay、Mahajanga、Antsohihy) である。

3. 相手国受入機関及び実施機関

本計画の受入機関及び実施機関は、以下のとおりである。

担当省庁: 初等中等教育省

実施機関: 官房

4. 要請内容

協議の結果、マ国政府は以下に示す内容を最終的な要請内容として提示し、調査団はこれを確認した。

4-1 調査対象校

別紙 1 参照

4-2 施設及び機材の内容

別紙 2 参照

5. 協力の基本方針

調査団は日本へ帰国後、別紙 3 の協力対象校の選定基準に従い、協力対象校を選定する。本プロジェクトの協力対象校や教室数等は今後の検討によって決定されることとし、従って上記別紙 1 及び 2 の内容は最終的な協力対象を意味するものではない。

6. 日本の無償資金協力制度

6-1 マ国側は、調査団が説明した別紙 4 に記載された日本の無償資金協力の制度について理解した。

6-2 マ国側は、本プロジェクトに対して無償資金協力が実施される場合には、同計画の円滑な実施のために、別紙 5 に記載された必要な措置をとる。

7. 今後のスケジュール

- 7-1 本調査団は 2003 年 11 月 17 日までマ国において現地調査を継続する。
- 7-2 JICA は事業化調査概要書を作成し、その内容説明のための調査団を 2004 年 2 月上旬頃にマ国に派遣する。
- 7-3 マ国政府が事業化調査概要書の内容に原則的に合意した場合、JICA は事業化調査報告書を完成し、2004 年 4 月頃マ国側に提出する予定である。

8. その他の事項

8-1 土地所有証明書類の提出

マ国にて学校敷地に関する土地所有権を確定するためには、フクタンもしくはコミュニティ等の住民によって提出された学校敷地に関する合意文書を MINESEB が取りまとめ、国土整備省に提出し、最終的に国土整備省国有地管理課が国有地として承認する手続きが必要である。マ国側は、本計画調査対象校に関し、フクタンもしくはコミュニティ等の住民によって提出された学校敷地に関する合意文書に対して、MINESEB が発行する受領書の写しを 2003 年 12 月末までに、日本側に提出することを約束した。さらに、右写しが 2003 年 12 月末までに提出されない場合には、当該校は本計画の対象から除外されることをマ国側は了承した。

また、マ国側は、本計画調査対象校の敷地に係る国土整備省国有地管理課による承認文書が早期に取得できるよう調整を行い、本プロジェクトの着工前までに当該承認文書の写しを日本側に提出することを約束した。

8-2 既存施設の撤去及び仮設教室の建設

本計画を実施するために既存施設の撤去や仮設教室建設が必要な場合は、日本側工事開始時までマ国側がこれを実施することをマ国側は同意した。

8-3 先方負担工事及び免税に係る予算措置

本計画を実施するために必要な先方負担工事及び関税や VAT 等の免税に係る費用については MINESEB が経済・予算省と調整し、必要な予算を確保することをマ国側は同意した。

8-4 学校運営及び維持管理

本計画の協力対象校に対し、適切な能力を有する教員を確保することについてマ国側は同意した。また、本調査の結果、教員の適正配置が困難と判断される学校については、本計画の協力対象外とすることについて両者は合意した。

マ国側は、本計画の協力対象施設及び機材を適切かつ効果的に運営維持管理するために必要な予算を確保することを同意した。

8-5 他のプロジェクトとの調整

MINESEB は DIRESEB、CISCO 等の関係者との情報交換を定期的に行い、本計画と住民、他ドナー、NGO 等による学校施設整備計画との間に重複が発生しないよう、調整を行うことを同意した。

8-6 家具及び教育機材

マ国側から要請のあった家具及び教育機材については、他ドナーによって支援された学校を含む既存校における整備状況・利用状況及び将来の利用計画を精査したうえで、決定されることについてマ国側は同意した。

別紙2 要請内容

1 施設

- (1) 教室
- (2) 校長室
- (3) 倉庫
- (4) 便所

2 教育家具

- (1) 児童用机・椅子
- (2) 教師用机・椅子
- (3) 校長用机・椅子
- (4) 木製ロッカー(教室用・校長室用)
- (5) 黒板

3 教育機材

- (1) 定規(大)
- (2) 三角定規(大)
- (3) 分度器(大)
- (4) 木製スケール(1m)
- (5) 折り尺
- (6) 巻尺
- (7) 測鎖
- (8) コンパス(大)
- (9) そろばん
- (10) サイコロ(大)
- (11) 文字盤-アルファベット
- (12) 地球儀
- (13) 世界地図
- (14) 下げ振り
- (15) 温度計
- (16) 気圧計
- (17) ロベルヴァル秤
- (18) 分銅一式
- (19) ドミノ(大)

別紙 3 協力対象校選定基準

1 協力対象校となる学校は以下の基準を必ず満たさなければならない。

マ国政府、地方自治体、地域住民の自助努力では施設需要を満たすことができない学校であり、他ドナーや NGO 等による協力計画がない、または計画があっても本計画に支障がない学校であること。

フクタンもしくはコミュニオン等の住民によって提出された学校敷地に関する合意文書に対して、MINESEB が発行する受領書の写しが 2003 年 12 月末までに日本側に提出され、かつ不法占拠家屋等がないこと。

施設完成後、必要な教職員及びそのための予算が確保される学校であること。

学校の運営、維持管理に関して、地方自治体、地域住民、教職員の協力を得ることができること。

学校の立地上、周辺地勢(崖地、河川、ワジ等)に問題がなく、敷地の形状(急斜面等)、地質、広さが建設工事の障害とならないこと。

治安上問題のない学校であること。

サイトへのアクセス道路に問題がなく、雨期においても資機材運搬が可能であること。

既存校を建て替える場合には、工事中の代替教室がマ国の負担により確保される学校であること。

2 上記1の条件を満たす学校のうち、次の基準を満たす学校を優先する。

1 教室当りの生徒数が多く、教室不足が著しい。

既存施設の老朽化が著しく、安全な教育環境を確保するために緊急に施設を改善する必要がある。

本プロジェクトの費用対効果が十分期待できる協力対象規模(教室数)がある。

PROCES-VERBAL DES REUNIONS TENUES
SUR LA MISSION POUR PRESENTATION DU RAPPORT SOMMAIRE
POUR LE 2^e PROJET DE CONSTRUCTION D' ECOLES PRIMAIRES
EN REPUBLIQUE DE MADAGASCAR

L' Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA) a envoyé en octobre 2003 la mission d' étude pour la reprise du projet pour le 2^e Projet de construction d' écoles primaires en République de Madagascar (ci-après dénommé « le Projet »). A la suite d' une série d' entretiens, des études sur terrain et des analyses techniques au Japon, la JICA a élaboré le rapport sommaire du Projet.

Dans le but de présenter ce rapport sommaire à la partie malgache et de se concerter sur le contenu, la JICA a envoyé du 17 au 23 février 2004 une mission pour présentation du rapport sommaire dirigée par M. SASAKI Naoyoshi, directeur du bureau de JICA à Madagascar, en République de Madagascar.

Au terme de leurs discussions, les deux parties ont confirmé les principaux points mentionnés dans l' appendice.

Fait à Antananarivo, le 20 février 2004

Monsieur SASAKI Naoyoshi
Chef de la mission pour présentation
du rapport sommaire
Agence Japonaise de la Coopération
Internationale
Japon

Madame ROBINSON Ioly
Secrétaire général
Ministère de l' Education Nationale et
de la Recherche Scientifique
République de Madagascar

APPENDICE

1. Contenu du rapport sommaire

La partie malgache a compris en principe le contenu du rapport sommaire présenté par la mission et a donné son accord. La mission a expliqué qu'en cas de réalisation de la coopération financière non remboursable du gouvernement japonais, le contenu décrit dans les annexes 1 et 2 fera l'objet du présent Projet.

2. Système de la coopération financière non remboursable du Japon

La partie malgache a compris le système de la coopération financière non remboursable du Japon ainsi que les travaux à la charge du gouvernement du pays bénéficiaire qui sont nécessaires pour la mise en œuvre de la coopération japonaise, expliqués par la mission d'étude le 29 octobre 2003 et mentionnés dans les annexes 4 et 5 du procès-verbal des réunions.

3. Organisme responsable et organisme d'exécution

L'Organisme responsable et l'organisme d'exécution sont comme suit :

Organisme responsable : Ministère de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Organisme d'exécution : Le Secrétariat Général du ministère

4. Calendrier de l'étude

La JICA effectuera une étude supplémentaire sur la base des éléments concertés et soumettra son rapport final vers mai 2004 au gouvernement de Madagascar.

5 Autres

5-1. Désignation des enseignants et personnel d'école

La partie malgache affectera un nombre nécessaire d'enseignants et personnel d'école aux écoles de l'annexe 1 avant l'achèvement des travaux.

5-2. Gestion et maintenance des écoles

Les deux parties se sont accordées qu'une gestion et une maintenance adéquates sont indispensables pour une utilisation durable des établissements et des équipements. La partie malgache s'est engagée à assurer un budget pour la gestion et la maintenance des établissements et des équipements pour les écoles faisant l'objet du Projet et a annoncé que la CISCO, les enseignants, le FAF ainsi que les résidents de la commune joueront un rôle principal pour une gestion et une maintenance adéquates des écoles.

5-3. Remise des documents certifiant le droit de propriété de terrain

Le gouvernement malgache a soumis le certificat de dépôt de tous les sites émis par le MENRS (ex-Mineseb) répondant aux demandes d'affectation soumis par le fokontany ou par les résidents de la commune. Le MENRS soumettra ces consentements au Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et présentera la photocopie de certificat émis par la direction général des domaines du ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche à la partie japonaise avant de commencement des travaux du Projet.

5-4. Exécution des travaux à la charge du pays bénéficiaire

La mission japonaise a expliqué que les travaux décrits dans l'annexe 3 devraient être réalisés par le pays bénéficiaire et la partie malgache s'est engagée à achever ces travaux avant le commencement des travaux de chaque phase de la partie japonaise. En ce qui concerne les 8 établissements scolaires pour lesquels la partie malgache devra assurer les salles de classe provisoires pendant la durée des travaux de construction, la partie malgache s'est engagée à redistribuer l'effectif des 3 écoles de la province d'Antananarivo (A-3, 12, 20) aux écoles avoisinantes et à prévoir des bâtiments de la commune qui peuvent être utilisés en tant qu'établissements provisoires pour les 5 écoles de la province de Mahajanga (M-8, 27, 31, 33, 34).

5-5. Composante soft

La partie malgache a adressé sa requête pour la réalisation des activités ayant pour but de donner un soutien à la gestion et la maintenance des écoles cibles du Projet (composante soft) en respectant l'harmonisation avec d'autres projets.

5-6. Préparation pour l'ouverture des nouveaux établissements

Pour ouvrir deux nouveaux établissements de la province d'Antananarivo (A-9, 10), la partie malgache mettra en place une des deux options ci-dessus avant juillet 2005 qui est le délai pour les démarches administratives de l'obtention de « autorisation d'ouverture d'une nouvelle école » pour la rentrée scolaire 2005-2006.

La partie japonaise a expliqué qu'en vue d'une amélioration de milieu apprentissage et d'une gestion et maintenance des établissements, il est important d'utiliser les bâtiments dès qu'ils seraient achevés et la partie malgache l'a entendu.

Option 1 : Recruter les élèves pour les nouvelles écoles pour la rentrée scolaire qui précède l'achèvement des travaux à la charge de la partie japonaise et effectuer les cours dans des établissements de substitution pendant la durée des travaux. Une fois les bâtiments construits, transférer les élèves aux nouveaux bâtiments.

Option 2 : Ouvrir les nouvelles écoles à la rentrée scolaire qui succède à l'achèvement des travaux.

